Conseil municipal du 07 février 2013
Résumé sommaire

15 présents, 8 absents, 5 procurations.

En préambule, monsieur le Maire informe qu'un point supplémentaire sera proposé à l'ordre du jour concernant les travaux d'effacement des réseaux.

0. PV DU 13 DECEMBRE 2012

Adopté à l'unanimité.

1. FINANCES – OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Maire informe que conformément à l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Préalablement, il convient que le Conseil municipal l'autorise en précisant le montant et l'affectation des crédits. Les crédits sont inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation du Conseil municipal n'est valable que jusqu'à l'adoption du budget.

Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir 25 % des crédits du budget primitif de l'exercice 2012 des dépenses d'investissement conformément à la règlementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2013, selon la répartition par nature (niveau de vote du budget) comme suit :

budget général :

Nature	Libellé	Budget 2012	Ouverture 2013
21	Immobilisations corporelles	140 000 €	35 000 €
23	Immobilisations en cours	3 020 681 €	755 170 €

budget annexe assainissement :

Nature	Libellé	Budget 2012	Ouverture 2013
23	Opérations d'équipement	411 783 €	102 945 €

budget annexe eau :

Nature	Libellé	Budget 2012	Ouverture 2013
23	Opérations d'équipement	258 613 €	64 653 €

Monsieur le Maire informe que les crédits seront repris au budget de l'exercice 2013 lors de son adoption.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité:
- d'autoriser monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses sur les budgets correspondants sur les crédits ouverts.

2. FINANCES – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET GENERAL

Annuité d'Emprunts 2012

Capital : 150 304,27 €
Intérêts : 7 490,68 €

Total : **157 794,95 €**

Annuité d'Emprunts 2013

Capital : 159 455,84 €
Intérêts : 5 332,10 €

Total : **164 787,94 €**

Soit **7 739,04 euros** d'annuités en plus sur l'exercice budgétaire 2013.

Emprunts sortants

Fin 2014 :

- 2 emprunts sortants

Fin 2018 :

- 3 emprunts sortants

Le F.C.T.V.A. 2013

Le Fonds de compensation de la T.V.A. que la commune percevra en 2013 sera de 147 026,73 € au vu des investissements réalisés en 2012. (pour mémoire, en 2012, 188 122,03 € ont été perçus).

Contribution financière

La participation 2013 demandée par le S.D.I.S. 29 s'élève à **95 538 euros** soit une augmentation de 3,91 % par rapport à 2012.

Notification des taux d'imposition 2013

Rappel :

	Bases d'Imposition 2012	Taux	Produit fiscal 2012	Bases d'Imposition Prévisionnelles 2013
Taxe d'Habitation		18,64 %	732 086 €	
Taxe Foncière « Bâti »		13,88 %	578 351 €	
Taxe Foncière « Non bâti »		31,04 %	48 719 €	
CFE		16,47 %	363 332 €	

La taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3 733 €

La Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 363 332 €

la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : 180 164 €

Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) ; 327 151 €

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 9 178 €

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 244 954 €

Imposition forfaitaire sur les entreprises des réseaux : 10 494 €

Le produit des 4 taxes, en 2012, était de 2 608 911 euros. La notification de l'Etat FDL n'a pas encore été effectuée et il est proposé d'inscrire le même montant pour 2013.

Dotation globale de fonctionnement

La dotation forfaitaire de la commune pour 2013 se décompose de la façon suivante *(source site Dgcl Web)* :

	Pour mémoire 2012	**Prévus 2013**
Dotation de base	358 976 €	€
Dotation superficie	13 341 €	€
Complément de garantie	42 580 €	€
Part compensations	289 202 €	€
	704 099 €	**€**

704 099 € ont été émis en 2012 (en 2011 : 706 897 €), soit un taux d'évolution de –0.3958%. Etant donné que toutes les attributions de la DGF n'ont pas été communiquées, il est proposé de reconduire le même montant sur 2013.

Dotation de solidarité rurale : 44 838 € en 2012 (en 2011, le montant de la DSR était de 41 349 €).

Evolution des ressources communales en fonctionnement

Année	**DGF**	**Dotation solidarité rurale**	**Produit des taxes locales**
2007	676 064 €	30 260 €	2 351 278 €
2008	684 568 €		2 364 928 €
2009	709 238 €	35 394 €	2 431 757 €
2010	716 865 €	39 376 €	2 451 043 €
2011	706 897 €	41 349 €	2 858 658 €
2012	704 099 €	44 838 €	2 608 911 €

Etant donné la stagnation des recettes, il conviendra de maitriser les dépenses de fonctionnement afin qu'elles restent identiques à celles de 2012.

Les projets d'investissement pour 2013 concerneront :

l'aménagement de la rue de Brest, la restructuration de la Maison pour tous de Pont de Buis, le lotissement Bourdaine, les études sur l'EPHAD et l'école maternelle de Quimerc'h, le lotissement de Quimerc'h, les abords de la mairie, le projet de maison médicale.

Les membres du Conseil municipal ont pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires du budget général.

3. FINANCES – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGETS ANNEXES

- **Budget de l'assainissement**
  - Annuité d'Emprunts 2013 : Aucune annuité d'emprunts sur l'exercice 2013.
  - Travaux :

* raccordement de Quimerc'h

L'extension du raccordement de l'assainissement collectif à Quimerc'h peut être envisagée, de la MPT à Ty Jopic.
Actuellement, ont lieu les études. Une consultation des entreprises pourrait être lancée en mai pour un commencement des travaux au 2ème semestre 2013.
L'estimatif des travaux serait de 586 000 € TTC.

* opérations non affectées

Opération dans laquelle les travaux de raccordement, de branchement et postes de refoulement sont intégrés.

- **Budget de l'eau**

Annuité d'Emprunts 2012

Capital :	17 019,02 €
Intérêts :	2 226,75 €
Total :	**19 245,77 €**

Annuité d'Emprunts 2013

Capital :	7 558,01 €
Intérêts :	700,26 €
Total :	**8 258,27 €**

Annuité diminuée de 10 987.50 € par rapport à 2012

- Emprunts Sortants
  - **Fin 2012** : Un emprunt sortant dont l'annuité est de 10 987,77 euros,
  - **Fin 2014** : Un emprunt sortant dont l'annuité s'élève à 8 258,27 euros.

- Travaux d'investissement à réaliser en 2013
  - opération extension Quimerc'h

Les études pour le remplacement des conduites à Quimerc'h sont en cours.

Il convient de prévoir 110 000 € sur cette opération.

Les membres du Conseil municipal ont pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires des budgets annexes.

4. FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire indique que la commission des finances et du personnel, réunie le 30 janvier 2013, a examiné les dossiers de demandes de subvention des associations et propose de verser les subventions aux associations suivantes, sous réserve que le dossier administratif soit complet.

Associations communales :
Activités loisirs féminins : 123 € ; Amicale laïque Pont de Buis : 389 € ; Amithéa juniors : 372 € ; Amithéa seniors : 292 € ; Tennis de table 998 € ; ASPB : 4 250 € ; Association sportive du collège : 656,50 € ; Badminton : 123 € ; Club cœur et santé : 123 € ; Club de loisirs féminins 123 € ; Club informatique Déclic : 714 € ; Club des vallons : 223 € ; Club pyramide de la Douffine : 123 € ; Comité Pont de Buis 2000 : 3 482 € ; Créaflor : 123 € ; Dojo des montagnes noires : 307 € ; Familles rurales Solfège et musique : 994,50 € ; Goastalan animations : 406 € ; Sport addict' gymnastique féminine : 123 € ; Handball club : 3 159 € ; Musik an Arvorig : 384 € ; Pétanque pont de buisienne : 123 € ; Seishing dogo : 726 € ; Sites et monuments : 1755,50 € ; Tradition et avenir : 123 €

Associations extérieures :
Association des pompiers de Châteaulin : 220 € ; Association des pompiers du Faou : 220 € ; Chorale de l'Aulne : 123 € ; Comité départemental du Finistère prix de la résistance et de la déportation : 123 € ; Comité de développement des agriculteurs, pays de Châteaulin : 75 € ; Diagonale du souffle Landerneau : 123 € ; Les restaurants du cœur Châteaulin : 123 € ; Secours catholique Châteaulin : 123 € ; secours populaire Châteaulin : 123 € ; Société d'horticulture et art floral du bassin de Châteaulin : 123 €Orchestre de Châteaulin : 150 €.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité (monsieur Coadour et madame Colliou ne participent pas au vote) d'attribuer les subventions aux montants proposés, sous réserve qu'un dépôt de demande en Mairie ait été fait et que le dossier soit complet (c'est-à-dire comprenant un bilan financier de l'année écoulée et une proposition de budget pour 2013).

5. PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, en application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984.

Compte tenu de la réussite aux examens professionnels et concours, il convient de créer et de supprimer les emplois correspondants.

Création des emplois suivants :

1 adjoint d'animation 1ère classe
1 adjoint technique 1ère classe
1 adjoint administratif 1ère classe
1 adjoint du patrimoine 1ère classe

Suppression des emplois suivants :

1 adjoint d'animation 2ème classe
1 adjoint technique 2ème classe
1 adjoint administratif 2ème classe
1 adjoint du patrimoine 2ème classe

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de créer et de supprimer les postes ainsi proposés.

6. DOMAINES – RETROCESSION DE TERRAIN BK13 A LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe que la commune serait intéressée par une rétrocession de terrain, à usage de talus, situé sur la résidence Bourdaine, cadastré BK13 pour une surface de 689 ca. L'objectif est d'éviter un entretien difficile des délaissés peu accessibles. Cette rétrocession serait effectuée à titre gratuit, l'acte étant établi par Habitat 29.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :
- d'autoriser la rétrocession de la parcelle BK13 de Habitat 29 à la commune de Pont de Buis lès Quimerc'h ;
- d'autoriser monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires et à signer l'acte.

7. DOMAINES – ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SIS 21 RUE DE BREST

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a fait valoir son droit de préemption, conformément à la délibération du 26 juin 2008 délégant le droit de préemption au maire, concernant la vente de l'immeuble situé 21 rue de Brest, cadastré BH 111. La commune a, en effet, préempté ce bien d'une surface de 24 m2 pour permettre la mise en œuvre d'un projet urbain et pour lutter contre l'insalubrité. La préemption a été effectuée au prix de 3000€, prix de l'évaluation immobilière du service des domaines.
Cette acquisition s'inscrit dans l'aménagement de la rue de Brest car la démolition de cet immeuble insalubre permettra une meilleure visibilité pour les automobilistes voulant tourner ou sortir de l'impasse des mimosas. Cette possibilité avait d'ailleurs été présentée lors des réunions publiques de la rue de Brest.

Vu l'estimation des domaines,
Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,
Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :
- d'autoriser l'acquisition de cet immeuble sis 21 rue de Brest au prix de 3 000 € ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition ;
- de prévoir la dépense au budget ainsi que les frais d'actes notariés.

8. DOMAINES – BAIL DE CHASSE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la société de chasse de Quimerc'h a fait récemment une demande auprès de la mairie pour chasser sur des terrains appartenant à la commune et situés à Goastalan, à savoir sur les parcelles désignées ci-après :
- ZC 103 : surface de 2ha969 ;
- ZC48, surface de 5720 ca ;
- ZC94,surface de 2ha392 ;
- ZC91 pour une surface de 5ha13 ;
- ZC50, surface de 6920 ca ;
- ZC 89, surface de 1ha985 ;
- ZC52, surface de 2ha256 ;
- ZC 99, surface de 8746 ca ;
- ZD91, surface de 4ha12 ;
- ZD52, surface de 1ha2773 ;
- ZD79, surface de 1ha25 ;
- ZD71,surface de 1ha1158 ;
- ZH30, surface de 2ha1870.

Monsieur le Maire propose d'accéder à la demande et d'établir un bail de chasse pour 6 ans, à titre gratuit.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de décider de mettre en place le bail dans les conditions citées ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette délibération.

9. AFFAIRES GENERALES – SDEF

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) adopté par arrêté préfectoral du 27 décembre 2011, il avait été décidé la modification du périmètre du syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF) par l'intégration des communes en lieu et place des syndicats primaires.

Aussi, il est soumis à l'avis de la commune :

- la proposition de dissolution du syndicat intercommunal d'électrification du Faou à la date du 31 décembre 2013 ;
- la proposition de modification du périmètre du SDEF à effet du 1er janvier 2014.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'accepter la dissolution du syndicat intercommunal d'électrification du Faou à la date du 31 décembre 2013 ;
- d'accepter la proposition de modification du périmètre du SDEF telle que décrite à effet au 1er janvier 2014.

10. AFFAIRES SCOLAIRES – DOTATIONS

Monsieur le Maire rappelle que des dotations scolaires sont allouées aux écoles maternelles, primaires, au RASED ainsi qu'au collège pour les fournitures scolaires ainsi que pour les activités périscolaires pour les écoles maternelles, primaires et collège.

Il est proposé d'établir les taux suivants, avec une augmentation de 2 % par rapport à 2012 :

* pour les fournitures scolaires :
- 51,68 € par enfant fréquentant les écoles maternelles, primaires et section rased de la commune ;
- 30,45 € par élève de la commune de Pont de Buis fréquentant le collège de Pont de Buis.

* pour les activités périscolaires :
- 21,26 € par enfant fréquentant les écoles maternelles, primaires de la commune et pour les élèves de Pont de Buis fréquentant le collège de Pont de Buis.

Soit un total de 38 749,80 € qu'il convient d'inscrire au budget 2013.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'attribuer les montants cités ci-dessus pour les dotations scolaires.

11. VOIRIE – TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe du projet de réaliser la mise en souterrain des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunication rue Albert Louppe. Les dépenses sont estimées à 272 715 € HT. Les travaux pourraient être réalisés au cours de l'année 2013.

Les travaux se décomposent ainsi :

- réseaux : 174 025 € HT : la commune prendra en charge 24 %, soit 41 766 € ;
- éclairage public (réseau) : 28 935 € HT : la commune prendra en charge 48 %, soit 13 890 € ;
- éclairage public (matériel) : 44 605 € HT : la commune prendra en charge 48 %, soit 21 410 € ;
- réseaux de télécommunication (génie civil) 25 150 € HT : la commune prendra en charge 100 %, soit 25 150 €.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'accepter le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain basse tension, d'éclairage public et réseau téléphonique pour un montant de 272 715 € HT ;
- d'accepter le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le Maire à solliciter une subvention au syndicat départemental d'énergie du Finistère au titre du FACE C, SDEF ou du PAMELA ;
- de prévoir la dépense au budget.

QUESTIONS DIVERSES

A la demande des membres du Conseil municipal, monsieur le Maire explique la réforme des rythmes scolaires en indiquant qu'il tiendra informé les élus, puisque un vote devra avoir lieu avant le 31 mars pour décider de la date de mise en place de cette réforme.

Après avoir épuisé tous les sujets proposés à l'ordre du jour, la séance du Conseil municipal se termine à 22h30.